# ÉLECTIONS

## INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

*Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, première inscription…), vous devez prendre l'initiative de la demande.*

***Toutes les informations*** : ***SERVICE PUBLIC.FR***

- Inscription d'office à 18 ans
- Nouvelle inscription
- Déménagement
- Citoyen européen
- Carte électorale

## OPÉRATIONS DE VOTE

- Déroulement du scrutin
- Vote d'un Français de l'étranger
- Vote par procuration

## ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUMS

- Européennes
- Présidentielle
- Législatives
- Départementales – Régionales
- Municipales
- Référendum

**Télécharger le Formulaire d'inscription**, CERFA 12669*01

Pour que votre inscription sur les listes électorales soit effective au 1er mars 2017, le formulaire de demande d'inscription et les pièces justificatives doivent impérativement parvenir en mairie **avant le 31 décembre 2016**. Il est donc fortement conseillé d'envoyer votre demande avant le 15 décembre.

**Pièces justificatives à fournir**

*Le formulaire d'inscription dûment complété,*

*Une photocopie d'un titre d'identité en cours de validité,*

*Un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois.*

---

**MAIRIE DE USSY-SUR-MARNE**

2 rue de Changis
77260 Ussy-sur-Marne

01 60 22 13 17

**Nous contacter**

Copyright 2025 Mairie de USSY-SUR-MARNE